

Commune de Les Mollettes

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 6 juillet 2012

L'an deux mil douze, le six juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Etaient présents : J.C. NICOLLE, A. PROPHETE,,F. GERARDO, B. ROCIPON, G. RIGHETTO, I. GALLARDO, , C. CHAUTEMPS, G. VACHEZ-SEYTOUX, A. NICOLLE

Etaient excusés : P. CARATALA (pouvoir), M.M. PEDRON (pouvoir), I. NEAU, S. BIENFAIT, C. COCHARD,.

Date de convocation : 28 juin 2012

Nombre de membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : Florence GERARDO

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1 – VIREMENTS DE CREDITS

Il convient de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget assainissement 2012:

Compte 6281	- 200.00 €
Compte 706129	+ 200.00 €
Compte 040-281532	+ 3 525.00 €
Compte 2031	+ 3 525.00 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité.

Une délibération est prise.

2 – TARIFS CANTINE

Le traiteur a transmis une convention pour l'année scolaire 2012/2013.

Le prix du repas passe de 3.90€ à 4.00€.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif est celui facturé aux parents, les frais de fonctionnement sont pris en compte par les 3 communes du RPI.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention et de passer le prix du repas facturé aux parents à 4.00€. Un rectificatif sera envoyé aux parents qui ont déjà rempli et retourné le dossier cantine rempli.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Une délibération est prise.

3 – TARIFS ASSAINISSEMENT - INCHANGES

Monsieur le Maire propose que le tarif assainissement pour les consommations de juin 2011 à juin 2012 (qui seront facturées fin 2012) reste le même, soit 1.20€/m3 assaini.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Une délibération est prise.

4 – COMMISSION AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 20 juin 2012, Monsieur le Président du Conseil Général de la Savoie, l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal, à l'élection des propriétaires appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier. L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie le 20 juin 2012, soit plus de 15 jours avant ce jour et a été inséré dans le journal DAUPHINE LIBERE du 20 juin 2012.

Se sont portés les propriétaires de bâti non foncier ci-après : Messieurs Fernand PIAGET Daniel IBANEZ, et Marc NICOLLET, qui sont de nationalité française, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Messieurs PIAGET, IBANEZ, et NICOLLET. Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 11, la majorité requise est de 6 voix. Ont obtenu au 1^{er} tour :

Titulaires

- Mr PIAGET Fernand : 11 voix
- Mr Daniel IBANEZ : 11 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Messieurs PIAGET Fernand et IBANEZ Daniel sont élus membres titulaires.

Suppléant

- Mr Marc NICOLLET : 11 voix

Compte tenu des voix recueillies, Monsieur NICOLLET Marc est élu membre suppléant.

Une délibération est prise.

5 – TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE LA VILLE / LA GARINE

Un lot pour l'eau potable (syndicat des eaux de La Rochette)

Un lot pour l'assainissement (mairie de Les Mollettes)

9 offres ont été remises. L'entreprise EHTP (GUINTOLI) a été retenue.

Le montant du lot assainissement est de 223 633.00 € HT.

Les travaux débutent en septembre.

6– ECOLE

Cette année 260 enfants seront répartis dans le RPI. Après études et discussions, il a été décidé de concentrer toutes les classes maternelles à Les Mollettes. La BCD, prévue initialement pour accueillir une classe, va être utilisée à cet effet. Quelques modifications vont être faites et il faut prévoir du mobilier. Des armoires seront récupérées pour cette classe. L'an prochain, la grande section maternelle partira à Ste Hélène du Lac, au sein de la nouvelle école.

La garderie se fera dans la salle de la Mairie, au rez de chaussée.

Travaux école : agrandissement de la cour, sortie de la 4^{ème} classe à aménager en dalles, installation des vestiaires, achat de lits, tableau ...

7– QUESTIONS DIVERSES

• **Travaux**

- ✓ Prévoir de poser un ralentisseur à Bourbières, vers les écluses (à voir sur place)
- ✓ Faire mettre des blocs de pierre ou des quilles en bordure des trottoirs à Bourbières et à La Peyse pour éviter que les véhicules stationnent

• **Démoustication**

La démoustication est intervenue cette semaine.

La séance est levée à 22h00.